ASSOCIATION TI'MOUN

L'association Ti'moun a été créée en 1998 dans le grand ouest de la France. Elle agit en Haïti, principalement à Ternier (7000 habitants, zone de la Vallée de Jacmel), mais aussi à Jacmel et Port au Prince. L'association a pour objet de pratiquer l'aide à l'enfant dans son pays et dans sa famille, et d'une façon plus générale, soutenir et mettre en place tous programmes visant à faciliter ou préserver la vie des enfants et de leur famille. Actuellement, près de 500 enfants et jeunes sont parrainés par le biais de notre association.

Votre aide peut prendre différentes formes

Un parrainage

Pour 30 euros par mois, l'enfant parrainé est scolarisé, a un repas par jour, un suivi santé mensuel ; une petite somme d'argent est donnée aux parents pour les repas durant les vacances scolaires. En cas de besoin, l'association prend en charge les frais médicaux de l'enfant ou de ses parents (médicaments, hospitalisation...)
Le montant du parrainage est remis directement aux jeunes étudiants parrainés.
Chaque année vous recevez une photo de votre filleul et vous avez des nouvelles 1 ou 2 fois par an (petit courrier, bulletin scolaire…)

Vous êtes régulièrement tenu.e au courant des actions de l'association.

Sur place Emma et Tony BOUCHETTE, le Directeur du Centre Social de l'association « La Maison du Bonheur » et son épouse, tous deux haïtiens, sont à l'écoute des enfants et de leur famille. Ils sont en relation avec les responsables en France. La situation individuelle de chaque enfant est vérifiée chaque année. Le parrainage prend fin avec l'arrêt de la scolarité, ou lors du départ de l'enfant ou du jeune parrainé vers un lieu où sa scolarisation et sa situation familiale ne peuvent plus être contrôlées.

Vous aurez la possibilité d'aider un peu plus votre filleul en faisant pour la fin d'année un don en argent qui sera donné à sa famille pour acheter de la nourriture, des vêtements, etc. Vous pourrez aussi lui faire parvenir en même temps un courrier qui sera envoyé par l'association et qui lui sera remis sur place.

Vous pouvez aussi
Apporter une aide à la scolarité

A partir de 10 euros par mois, vous pouvez aider la scolarisation d'enfants de Ternier qui ne sont pas parrainés. Vous serez régulièrement tenu.e au courant des actions de l'association et des différentes manifestations organisées au long de l'année.

Verser une aide aux cantines.

A partir de 5 euros chaque mois, vous participez à l'attribution d'un repas par jour, durant la période scolaire, à un enfant qui n'est pas parrainé. Ce parrainage n'est pas personnalisé. Vous êtes tenu.e au courant des actions de l'association Ti'moun.

Si vous souhaitez apporter une de ces aides ou avoir des renseignements complémentaires sur l'association, vous pouvez prendre contact avec

☐ Centre – Mylène LIARD- Présidente – 8 bis, rue du Plessis – 28240 Champrond-en-Gatine – 02 37 49 81 35 – mylene.liard1@gmail.com

☐ Normandie 27 76 – Danièle & Jacques CALDWELL - 95, rue Michelet - 76600 Le Havre - 02 35 43 64 82 - fax : 09 56 09 64 81 - jacques.caldwell@free.fr

☐ Normandie 14 50 61 – Annie LAMBERT-CARABIN – 20, rue du Val Avril – 50460 Cherbourg-en-Cotentin – 06 83 54 40 51 – annie.lambert-carabin@wanadoo.fr

☐ Occitanie – Monique VERLINDE – 6 rue Louis Blanc – 12100 Millau - 05 65 61 27 09 - monique.verlinde@hotmail.fr

☐ Bretagne – Marie-José MAZÉ - 1, rue Pont Clas - 56150 Baud – (tél & fax) 02 97 08 05 90 - marie_josephe.maze@club-internet.fr

☐ Trésorier : Daniel JOUANNE – 3 Résidence Les Fourches – 50130 Cherbourg-en-Cotentin – 06 88 24 54 40 – daniel-jouanne@wanadoo.fr

☐ Parrainages : Colette GAGNEUX – 17, parc de Cerisy – 76130 Mont Saint Aignan – 09 54 97 00 16 - 06 81 59 82 77 – colette.gagneux@free.fr

Association loi 1901 - Siège social : 50100 CHERBOURG - N° SIRET 534 095 112 00015

Soutenir pour mieux repartir
Ti' Moun

Demande à envoyer à
Colette Gagneux
17, parc de Cerisy
76130 MONT SAINT AIGNAN

06 81 59 82 77 - colette.gagneux@free.fr

Je m'engage pour

☐ Un parrainage à raison de 30 € par mois *

☐ Une aide à la scolarité (non personnalisée) pour une somme de 10 € ou _____par mois *

☐ Une aide aux cantines (non personnalisée) pour une somme de 5 € ou _____ par mois.*

Nom : _____Prénom : _____

Adresse : _____
_____

Téléphone _____ adresse courriel _____@_____

Pour le parrainage d'un enfant, vous pouvez indiquer votre souhait éventuel : fille – garçon – âge. Dans la mesure du possible et selon les urgences signalées par Emma et Tony, nous y répondrons.

Vous voudrez bien joindre un relevé d'identité bancaire ou postal à cette fiche. Le trésorier de l'association vous fera ensuite parvenir une autorisation de prélèvement à signer et lui renvoyer.

**Vous recevrez un reçu annuel pour déduction fiscale au titre des dons à une association d'aide aux personnes en difficulté.*

……

Contacts :

Daniel Jouanne (trésorier) 02 33 94 42 94 - daniel-jouanne@wanadoo.fr - 3 résidence les fourches 50130 CHERBOURG en COTENTIN
Colette Gagneux 06 81 59 82 77 – colette.gagneux@free.fr - 17, parc de Cerisy – 76130 MONT ST AIGNAN